Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID: 032-200079366-20240722-20240233-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

2024-02-33 Département du Gers SIEBAG – Nombres de membres: 47 Afférents au Comité Syndical: 47

Présents: 25

Qui ont pris part à la délibération: 27

Date de convocation : Séance du lundi 22/07/2024 à 20 h 30 à RISCLE.

<u>Présents</u>: - SARNIGUET C- REON E- CORDONNIER C- LECERF M-CORNU F- FITAN G-DUFFER S-PEFFAU P-MASSARROTO S-BUREAU B-LAGO G-BRUMONT J-BASTROT P-RIBAUT P-DUBICQ A-SAINT-ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-ROMAN C-CAPBERN P-MINVIELLE S-BUFFALAN JL-SOULE J-COURALET C-DEHEZ G-

Absents ou excusés: MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L-FORT C-FOUGEROUSE F-FARBOS F-WAUTERS
B-BECARD N-JOYE M-CAZALET R-BOUCHET F-CUVELLIER C-LABORDE S-BOURGES L-LAPASSADE BPARGADE A-RANDAZZO C-VIDAL C-DARTIGUES P-LUMBROSO Y-VINCENT C-GARRALON H-RIGAIL KLARTIGOLLE M-

Procurations de : RIGAIL K à REON E

GARRALON H à BUFFALAN JL

<u>Secrétaire de séance</u> : SAINT ORENS Hervé

Objet : Convention de gestion des abonnés avec le SIAEP de LUY GABAS LEES

Considérant les compétences « eau potable » exercées par le SELGL et le SIEBAG,

Considérant l'alimentation d'une partie du territoire du SELGL par la conduite « réservoir de Viella – Portet » depuis le réservoir dit de Viella, située sur la commune de Viella et appartenant au Syndicat de production d'eau potable PYRENEAU,

Considérant que le SIEBAG exerce la compétence « eau potable » sur la commune de Viella Considérant que la conduite « réservoir de Viella -Portet » ne fait pas partie du domaine d'intervention du SIEBAG mais relève de la compétence du SELGL,

Considérant que certains abonnés de la commune de Viella sont raccordés sur la conduite « réservoir de Viella – Portet », et que d'autres branchements sont susceptibles d'être réalisés sur cette conduite sur la commune de Viella sur un périmètre tel que défini sur la carte annexée à la présente convention. Considérant les sujétions techniques imposant le raccordement des abonnés de ce secteur à la conduite « réservoir de Viella – Portet » appartenant au SELGL.

M le Président propose de conclure une convention pour la gestion des abonnés de la commune de Viella alimentés par la conduite dite « réservoir de Viella - Portet »

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID: 032-200079366-20240722-20240233-DE

entre:

Le Syndicat des Eaux de Luy Gabas Lees (SELGL), représenté par son Président, Gilles BRUNET, agissant en vertu de la délibération du

Et

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG) représenté par son président, Jean-Luc Buffalan, agissant en vertu de la délibération du 04/08/2020.

L'objet de la présente convention est de fixer les modalités de gestion des abonnés actuels ou futurs situés sur la commune de Viella et alimentés par la conduite « Réservoir de Viella - Portet » appartenant au SELGL.

VU l'exposé du Président, Après en avoir délibéré ; le conseil syndical :

- > ACCEPTE la signature de la convention ci-dessus présentée
- > AUTORISE le Président à signer tous les documents s'y afférent.

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote:

Pour: 27

Contre: 0

Abstention: 0

Transmis à la sous-préfecture le 24/07/2024

Publié ou notifié le : 24/07/2024

Et publication ou notification le :24/07/2024

A Riscle le 24/07/2024

SIEBAG

Syndicat Intercommunal des Eaux
du bassin de l'Adour Gersois

34 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE fél. 05 62 69 84 22 - contact@sieboe fe

www.lean-Luc BUFFALAN,

Président du\SIEBAG

PJ: projet de convention